



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2022/01/17/4 portant sur

### LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE À ASSOCIÉ UNIQUE (SASU)

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur  
du 17 janvier 2022

## PRÉSENTS

Monsieur THOMSEN Jean-Pascal – Inspecteur des finances publiques - Division pilotage de l'action économique – représentant M. Claude BRECHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**,

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACKZINSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CARLADOUS Laure, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

## EN VISIOCONFERENCE

Monsieur FLORY Pierre-Gil -Directeur adjoint des interventions et de la coordination de l'État (DICE) - **représentant de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame GLEIZES Sophie - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux consulaires – **Direction régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Monsieur NASSIF Anis – Trésorier, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, CALVIERA Stéphanie, CHAUMIER Eric, DUMAS Philippe, GRECH Stéphane, JASSET Marc, PALLANCA Charles, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, **Membres Élus Titulaires.**

***56 Membres participants en présentiel et à distance, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.***



## EXCUSÉS

---

Messieurs ESTEVE Dominique KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Monsieur DI NATALE Paul Marie, **Vice-Président Honoraire**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, COURTADE Anny, LEROY Anne, MOULARD Patrick, NOIRAY Florent, RENAUDI Philippe, **Membres Élus Titulaires.**

## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, **Présidents honoraires**

Monsieur VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**



## CONTEXTE

Le Campus Sud des Métiers, dont la propriété relève de la SCI CAMPUS REGIONAL DE L'APPRENTISSAGE pour ce qui concerne le bâti, est un site de formation qui a vocation à accueillir plus de 2000 apprenants engagés dans des cursus de formations en alternance sur plus de 50 métiers différents, du CAP à l'Ecole d'ingénieur.

Ces formations sont opérées en principal par la CCI Nice Côte d'Azur sur 7 filières de formation professionnelle différentes. D'autres organismes de formation ont ou vont rejoindre le Campus dans un format « location longue durée » (CESI, Cuisine Mode d'Emploi...) ou de façon plus ponctuelle en fonction de la nature de la formation déployée (ex : GNFA).

Au-delà de la logistique propre à l'activité de formation, le site du Campus comprend divers espaces destinés à proposer une large gamme de services pouvant être ouverte à l'extérieur (espaces événementiels et sportifs, restauration...).

Le Campus Sud des Métiers est un ERP première catégorie Type W et R dont la réglementation implique des équipements et des services spécifiques. Il est situé en proximité d'une Zone de Sureté Prioritaire ce qui implique aussi une organisation sécuritaire particulière.

Au regard de la diversité des activités liées à l'exploitation générale de ce site, dont certaines relèvent des activités réglementées, et afin de garantir une qualité de service et une maîtrise financière optimums, la création d'une société d'exploitation dédiée s'impose, laquelle pourrait à terme voir ses missions plus généralement étendues à la gestion patrimoniale d'autres biens appartenant directement ou indirectement au Groupe CCI Nice Côte d'Azur.

## CONSIDERANT

Sous réserve des mandats qui seront susceptibles de lui être confiés, cette société sera dans un premier temps à-même d'assurer 4 grands types de missions :

### 1 – Direction opérationnelle exploitation Campus

- Organisation et pilotage de la sureté et sécurité du site
- Management des services et moyens généraux « *facilities management* » (bouquet de prestations de services à destination des usagers usuels et ponctuels)
- Gestion de la relation clients internes Campus et Habitat 06

### 2 – Commercialisation des espaces du Campus

- Locations longue durée
- Locations courte durée
- Locations événementielles

### 3 – Gestion immobilière et budgétaire

- Gestion budget de fonctionnement du Campus
- Gestion locations longues durées
- Gestion locations courtes durées

**4 – Activité événementielle et de marketing général** afin d'assurer la promotion et mise en valeur du site auprès des prospects.



Le budget de fonctionnement de cette société sera essentiellement constitué par la rémunération afférente aux contrats et mandats de gestion que lui confieront ses donneurs d'ordres, en premier lieu desquels la SCI CAMPUS REGIONAL DE L'APPRENTISSAGE en tant que propriétaire du bâti du Campus Sud des Métiers.

Les principales données génériques de cette société sont les suivantes :

- **Objet social** : il doit couvrir toutes les activités envisagées ci-dessus dont certaines sont réglementées et nécessitent, à ce titre, la détention par ses dirigeants d'une carte professionnelle immobilière
- **Forme Juridique** : il s'agira d'une Société par Actions Simplifiée à Associé Unique (SASU)
- **Capital social** : 50K€ abondés par l'associé unique CCI Nice Côte d'Azur
- **Gouvernance** : la direction sera assurée par 1 Président et 1 Directeur Général

#### VU

- L'article R.712-7 du Code de commerce
- L'article 128 du Règlement intérieur de la CCI NCA
- L'avis favorable du Bureau de la CCI Nice Côte d'Azur en date du 10 janvier 2022

**L'ASSEMBLEE GENERALE DECIDE** dans ce contexte :

- d'**APPROUVER** la création par la CCI Nice Côte d'Azur d'une Société par Actions Simplifiée à Associé Unique (SASU) dont les données génériques sont celles indiquées ci-avant
- d'**AUTORISER** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur, ou toute personne dûment habilitée, à signer les Statuts constitutifs de ladite société
- d'**AUTORISER** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur à nommer Monsieur Pascal NICOLETTI Président de cette société et Monsieur Franck SCARLATTI Directeur Général sous réserve de l'obtention par ces derniers de la carte immobilière ;
- de **CHARGER** les services de la CCI Nice Côte d'Azur de toutes les démarches pour bonne réalisation de la présente délibération et, notamment, l'accomplissement des formalités de création (immatriculation au Greffe, ouverture d'un compte bancaire, etc.), sous réserve de son approbation préalable par l'autorité de tutelle conformément à l'article 128 du Règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 63**

**Nombre de participants à la séance : 55** (*quorum : 33, atteint*)

**Nombre de déports : 1**

**Nombre de votes exprimés : 50** (*quorum : 33, atteint*)

---

**Abstention : 5**

**Contre : 0**

**Pour : 50**



Cette délibération est approuvée à la majorité.

Nice, le 17 janvier 2022

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO

